



Abus sur personne vulnérable (handicapé)

Par **mamoila**, le **04/09/2008** à **15:31**

bonjour a vous tous... je compte sur votre aide pour m' aider, merci beaucoup!

c' est assez long donc je vais être bref...

Voila mon père c' est marié en septembre 04. (il est aujourd' hui décédé en 07)

Au paravant en février 04, mon père et atteint d' un accident cérébral vasculaire, avec de grosses séquelles (paralysie de tout ses membres, perte totale de tout ses membres, de la parole...).

bref, comment a t il put se marier, 6 mois après, alors qu' il ne pouvait ni parler, ni bouger.(comment a t' il fait pour signer par exemple...)

Personne ne m' a mis au courant des choses (medecins, notaire, maire...)

je soubsonne ma " belle- mère" d' avoir abusée de mon père afin de s' approprié tout ses biens (patrimoine, assurances vie...).

Quand il est décédé personne ne m' a mis au courant, même pas l' hopital!Comment puis je faire pour défendre mes droit de la famille??

J' AI BESOIN DE VOTRE AIDES ET DE VOS CONSEILS, MERCI A VOUS TOUS.

Par **amajuris**, le **09/03/2023** à **10:37**

bonjour,

si c'est une personne vulnérable, vous pouvez envisager de la placer sous une mesure de protection de majeur incapable, comme la tutelle ou la curatelle.

voir ce lien : [protection juridique de majeur incapable](#)

salutations

Par **amajuris**, le **10/03/2023** à **18:19**

il vous sera difficile de prouver que cette personne est manipulatrice et dangereuse et surtout de faire stopper son comportement.

il est plus facile et plus efficace d'envisager une mesure de curatelle.

Par **wsssd**, le **19/03/2023** à **09:00**

[pikashow app download](#)